Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DIRECTIVE DU CONSEIL

du 2 avril 1979

concernant la ►M15 circulation ◄ des aliments composés pour animaux

(79/373/CEE)

(JO L 86 du 6.4.1979, p. 30)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) nº 767/2009 du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009	L 229	1	1.9.2009

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1979L0373:20090420:FR:PDF